



**Autorité
de Régulation
du Secteur de l'Électricité**
République Démocratique du Congo

Le Directeur Général

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 03 /ARE/DG/2023

La Direction Générale de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE, en sigle) a pris connaissance du Communiqué n°0749/RVF/DG/SEC/2023 du 27 décembre 2023 de la Direction Générale de la Régie des Voies Fluviales (RVF) de la RDC portant à la connaissance du public la survenance de crues exceptionnelles du Fleuve Congo et ses affluents en cette fin d'année 2023.

Ledit communiqué invite les Autorités publiques et la population à prendre les dispositions qui s'imposent afin de se prémunir des inondations qui frappent la quasi-totalité de la plaine inondable de la ville-province de Kinshasa menaçant les activités économiques et exposant les populations riveraines à des pertes en vies humaines.

Tenant compte des conséquences dommageables que cette situation pourrait engendrer du point de vue de la fourniture en énergie électrique, l'ARE invite tous les opérateurs œuvrant dans la distribution du courant électrique en RDC à observer strictement le protocole de sécurité ci-dessous :

- Disposer des informations à jour quant à l'exposition de leurs zones de distribution du courant électrique aux risques d'inondation ;
- S'informer régulièrement auprès des services compétents, des prévisions et évolutions météorologiques avant et pendant la fourniture de l'électricité dans les zones qu'ils couvrent ;
- Informer les consommateurs des mesures de sécurité nécessaires à prendre en cas d'inondation pour prévenir le risque d'électrocution ;
- S'assurer que la fourniture d'électricité soit immédiatement déconnectée en cas d'alerte de montée des eaux dans les zones à haut risque d'inondation ;
- Disposer d'un numéro vert pour faciliter la communication avec les consommateurs du courant électrique vivant dans les zones touchées ou à haut risque.

Les populations vivant dans les zones précitées sont invitées à rester vigilantes et à communiquer régulièrement avec leurs fournisseurs du courant électrique pour prévenir les cas d'incendie ou d'électrocution qui pourraient survenir du fait des crues déplorées.

Fait à Kinshasa, le 30 décembre 2023

Pour Madame le Directeur Général de l'ARE

Maître Marco KUYU

Directeur Général Adjoint

